

# REGLEMENT PECHE A LA TRUITE

- Régler le droit de pêche avant de pêcher
- Interdit de changer de parcours
- Toutes pêches sauf, asticots, mouche et cuillère
- Hameçon simple obligatoire
- Interdit de pêcher aux blancs si prise accidentelle remettre le poisson blanc à l'eau
- 1 canne par pêcheur pour les parcours collectifs
- Limitation 20 portions ou 7 grosses par pêcheur la ½ journée (1 grosse 1 kg = 3 portions) pour les parcours collectifs

## REGLEMENT INTERIEUR

- **Respectez :**

- les horaires (7h-13h/13h-19h),
- le site (propreté, arbres...), la tranquillité des pêcheurs

- **Interdit :**

- de monter sur, les talus, la cascade, les arbres
- de jeter des cailloux dans l'eau ou de se baigner
- de circuler en 2 ou 4 roues
- de pêcher à l'épuisette ou d'harponner

- Tenir les chiens en laisse
- Vous êtes responsables de vos enfants et des dégâts qu'ils peuvent causer
- Arrêt de la pêche en cas d'orage
- Parkings non gardés
- Fermé le jeudi

**En cas de non respect des règlements, la direction décline toutes responsabilités et se réserve l'exclusion définitive avec non remboursement.**

